Règlement officiel du concours WORKING GIRL ELITE 2026

Association UN T’ELLE SUCCÈS · SIREN 993 240 480

Finale : samedi 12 décembre 2026 · Hôtel Pullman Lyon · 19 h 15 – 23 h 30

Version consolidée du 5 novembre 2026 · Billetterie et désistement clarifiés

ARTICLE 1 — ORGANISATEUR

Le concours Working Girl Elite 2026 est organisé par l’association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 UN T’ELLE SUCCÈS, SIREN 993 240 480, dont le siège social est situé au 32 rue Sœur Bouvier, 69005 Lyon, France. Téléphone : 06 01 95 35 59 ; courriel : tellesucces@gmail.com ; site : https://untelsucces.com/.

L’association assure seule l’organisation, la coordination et l’application du présent règlement. Ad Agency L’Officielle et les autres entreprises partenaires interviennent, selon les cas, comme prestataires ou donateurs de lots, et non comme organisateurs.

ARTICLE 2 — OBJET DU CONCOURS

Le concours valorise les parcours, les activités, les projets, l’audace et les ambitions de femmes entrepreneures. Il encourage leur visibilité professionnelle, les rencontres et l’entraide. Il ne s’agit pas d’un concours de beauté ; l’apparence physique ne constitue pas un critère d’évaluation.

ARTICLE 3 — CONDITIONS D’ÉLIGIBILITÉ

Le concours est ouvert aux femmes majeures résidant en France, entrepreneures, dirigeantes, indépendantes ou porteuses d’un projet professionnel licite. Aucun minimum de diplôme, de chiffre d’affaires, d’ancienneté ou d’abonnés sur les réseaux sociaux n’est exigé. Les membres des jurys et les personnes ayant pris directement part aux décisions de sélection ne peuvent concourir.

ARTICLE 4 — CANDIDATURE ET ACCÈS À LA CÉRÉMONIE

Les candidatures sont reçues par le formulaire officiel du site untelsucces.com jusqu’au 5 décembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris). Le dépôt et l’examen du dossier de candidature sont gratuits. Les renseignements fournis doivent être exacts ; un complément peut être demandé pour un dossier incomplet.

La candidature est gratuite. En revanche, l’accès à la cérémonie du 12 décembre 2026 à l’Hôtel Pullman Lyon est payant : le billet d’entrée est fixé à 35 € TTC par personne. Cette condition d’accès concerne les candidates retenues pour les demi-finales ou la grande finale, ainsi que les accompagnants et le public. Le billet donne accès à la soirée selon les prestations annoncées sur la billetterie officielle.

L’achat d’un billet n’entre pas dans les critères de notation et ne garantit aucune distinction. Les conditions d’achat, d’annulation et de remboursement sont communiquées avant paiement sur la billetterie officielle, dans le respect des droits légaux applicables. Les candidates sont informées de la distinction entre candidature gratuite et accès payant avant leur engagement.

ARTICLE 5 — PRÉSÉLECTION ET QUALIFICATION DES FINALISTES

5.1 — Présélection des huit premières finalistes

Huit (8) candidates ont été présélectionnées par la fondatrice de l'association Un T'elle Succès après examen individuel des questionnaires de candidature et des échanges lors des entretiens. Son appréciation qualitative a porté sur les motivations de la candidature, l'ambition entrepreneuriale, la vision, l'innovation ou la singularité de la démarche, ainsi que la cohérence du parcours et du projet avec les valeurs du concours. L'ancienneté, le chiffre d'affaires et la notoriété numérique n'ont pas constitué des conditions déterminantes.

5.2 — Qualification des deux dernières finalistes

Quinze (15) demi-finalistes participent à l'épreuve de sélection du 12 décembre 2026. Les deux candidates ayant obtenu les meilleures moyennes selon les articles 7 et 8 rejoignent les huit finalistes présélectionnées. La grande finale réunit ainsi dix (10) candidates.

5.3 — Équité de la finale

Les dix finalistes, quelle que soit leur voie de qualification, participent à la finale dans des conditions identiques. Les notes de demi-finale ne sont pas reportées en finale ; aucune candidate ne bénéficie de points de départ.

ARTICLE 6 — DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

La soirée se tient le samedi 12 décembre 2026, de 19 h 15 à 23 h 30, à l'Hôtel Pullman Lyon. Les horaires individuels et les consignes pratiques sont transmis aux candidates avant l'événement.

6.1 — Demi-finales

Chacune des quinze demi-finalistes dispose d'une (1) minute de présentation orale devant un jury de six membres présidé par Terence Pellicier, parrain officiel du concours. Le jury ne pose aucune question. Les deux meilleures moyennes donnent accès à la grande finale.

6.2 — Grande finale

Chacune des dix finalistes dispose d'une (1) minute et trente (30) secondes de présentation devant un autre jury de six membres présidé par Isabelle Barnel, marraine officielle du concours. Le jury ne pose aucune question. Les deux premières places sont déterminées selon la méthode prévue aux articles 7 et 8.

6.3 — Égalité de traitement

À l'intérieur de chaque épreuve, toutes les candidates disposent du même temps de présentation et des mêmes critères d'évaluation. L'organisation annonce la fin du temps imparti selon une procédure uniforme.

ARTICLE 7 — CRITÈRES DE NOTATION

Pour les demi-finales comme pour la finale, chaque juré attribue une note sur 100 points, répartie en cinq critères identiques notés chacun sur 20 points :

• Parcours et authenticité : /20

• Cohérence et clarté du projet entrepreneurial : /20

• Motivation et ambition : /20

• Impact et valeur apportée par le projet : /20

• Qualité de la présentation orale : /20

TOTAL : /100. Le cinquième critère porte exclusivement sur la présentation orale ; aucune réponse à des questions n'est attendue. Le classement de chaque phase est établi à partir de la moyenne des notes valides des jurés de cette phase, exprimée sur 100 points. Les fiches et critères sont communiqués aux jurés et aux candidates en amont.

ARTICLE 8 — COMPOSITION, IMPARTIALITÉ ET DÉCISIONS DES JURYS

8.1 — Deux jurys indépendants

Le concours mobilise douze (12) membres différents au total, répartis en deux jurys indépendants de six personnes chacun, présidence comprise : le jury des demi-finales est présidé par Terence Pellicier, entouré de cinq autres membres ; le jury de la finale est présidé par Isabelle Barnel, entourée de cinq autres membres. Aucun membre ne note les deux épreuves.

8.2 — Évaluation et calcul

Chaque juré note individuellement chaque candidate sur 100 points ; six notes représentent un maximum théorique de 600 points. Le classement est établi à partir de la moyenne des notes valides sur 100. En cas de conflit d'intérêts, le membre concerné le déclare, s'abstient de noter la candidate et la moyenne est calculée sur les seules notes valides. Les fiches de notation sont conservées par l'association.

8.3 — Présidences et contrôles

Le président ou la présidente de chaque jury veille à l'application du règlement, supervise la collecte des fiches, fait vérifier les calculs et valide le classement de sa phase. Les notes, échanges et délibérations restent confidentiels jusqu'à l'annonce. Les jurés s'engagent à l'impartialité.

8.4 — Départage

En cas d'égalité affectant une place qualificative ou l'attribution du premier ou du deuxième prix, le départage repose successivement sur (1) la meilleure moyenne au critère « Cohérence et clarté du projet entrepreneurial », puis (2) la meilleure moyenne au critère « Impact et valeur apportée par le projet ». Si l'égalité demeure, un vote de départage est organisé auprès du jury de la phase concernée. En cas de partage égal des voix, la voix de sa présidence est prépondérante. L'opération est consignée par écrit.

Les décisions d'appréciation sont souveraines, sous réserve d'erreur matérielle, de discrimination ou de non-respect du présent règlement.

ARTICLE 9 — DOTATIONS ET RÉCOMPENSES

9.1 — Premier prix : Working Girl Elite 2026

a) Accompagnement en stratégie et communication digitale : offert par Ad Agency L'Officielle, d'une valeur commerciale annoncée de 3 000 €, sur trois mois : audit du positionnement et de la communication, analyse de l'offre et des cibles, stratégie de visibilité et d'acquisition, plan d'action et suivi stratégique. Les dépenses de publicité, abonnements logiciels et prestations techniques non prévues sont exclus.

b) Formation « Techniques de vente et commercialisation » : proposée par Ad Agency L'Officielle et animée par Sébastien Gomez, d'une durée de deux jours et d'une valeur commerciale annoncée de 3 000 € TTC. La formation couvre notamment la prospection, la découverte du besoin, l'argumentaire, la négociation, les objections, la conclusion et la fidélisation. Le programme détaillé et les dates sont remis à la lauréate.

c) Séjour hôtelier ROYALTY : offert par Frédéric Fournier : deux nuits pour deux personnes, destination choisie par la lauréate sous réserve de disponibilité, avec prise en charge maximale de 400 € TTC pour l'ensemble du séjour. La dotation est valable douze mois, du 12 décembre 2026 au 12 décembre 2027.

Frédéric Fournier effectue directement la réservation en accord avec la bénéficiaire. Transport, repas, taxes de séjour et dépenses personnelles sont exclus. La réservation demeure subordonnée à l'offre hôtelière disponible dans le plafond fixé.

d) Assurance professionnelle Allianz : par l'intermédiaire du partenaire Marc Dumas : prise en charge d'une seule année, dans la limite de 35 € par mois, soit 420 € maximum sur douze mois. Cette dotation est confirmée par le partenaire et reste soumise à l'éligibilité de la lauréate et aux modalités du contrat proposé par l'assureur. Les garanties et franchises dépendent du contrat effectivement souscrit ; une prime inférieure au plafond ne donne lieu à aucun paiement de différence. Aucun renouvellement aux frais de la lauréate n'est imposé par cette dotation.

e) Adhésion au réseau Un T'elle Succès : douze mois offerts, valeur faciale annoncée de 588 € (49 € × 12), avec les prestations normalement incluses dans la formule correspondante.

f) Ordinateur portable reconditionné : Lenovo ThinkPad X280, dont la configuration exacte et les conditions de remise doivent correspondre à la confirmation du fournisseur.

9.2 — Deuxième prix : Prix de l'Excellence Entrepreneuriale

Une tablette Samsung Galaxy Tab A7 Lite reconditionnée, selon la configuration confirmée par le fournisseur, et douze mois d'adhésion au réseau Un T'elle Succès, d'une valeur faciale annoncée de 588 €.

9.3 — Prix Coup de Cœur de Sabrina Events

Sabrina, représentante de Sabrina Events, désigne personnellement la candidate de son choix et lui remet, lors de la cérémonie du 12 décembre 2026, un lot choisi et offert par Sabrina Events. Cette distinction est indépendante du classement et peut se cumuler avec l'un des deux premiers prix. La nature du lot, ses conditions et son éventuelle valeur sont communiquées avant sa remise ; aucun contenu précis n'est garanti tant qu'il n'a pas été annoncé.

9.4 — Cadeaux des demi-finalistes

Un agenda et un support de planification sont envisagés pour chacune des quinze demi-finalistes, sous réserve de la confirmation des fournitures et de leur disponibilité. Ces cadeaux ne dépendent pas du classement.

9.5 — Dotation financière bancaire envisagée, non garantie

L'association recherche un partenaire bancaire susceptible d'offrir une dotation complémentaire de 500 € à la gagnante. Cette somme n'est pas acquise et ne constitue pas une récompense garantie. Elle ne pourra être annoncée comme attribuée qu'après confirmation écrite du partenaire et communication de ses conditions. À défaut, aucun versement de 500 € ni compensation n'est dû au titre de cette seule dotation envisagée.

Les valeurs commerciales indiquées sont indicatives et ne correspondent pas à des sommes d'argent remises. Les lots dépendant de tiers restent soumis aux engagements écrits correspondants. Aucune valeur totale des dotations n'est garantie par le présent règlement.

ARTICLE 10 — REMISE, VALIDITÉ ET CONDITIONS DES LOTS

Les dotations matérielles garanties sont remises dans un délai maximal de 60 jours suivant la finale du 12 décembre 2026, soit au plus tard le 10 février 2027, sauf empêchement légitime ou modalité particulière annoncée à la bénéficiaire. Les prestations nécessitant une planification font l'objet d'un calendrier convenu avec celle-ci ; les accompagnements et formations doivent débuter au plus tard le 12 juin 2027, sous réserve d'un accord de programmation avec le prestataire.

Le séjour hôtelier est soumis à ses conditions spécifiques de réservation et à sa date limite du 12 décembre 2027. Chaque lot est personnel et n'est pas échangeable contre des espèces, sauf accord exprès du donateur. Toute indisponibilité d'un lot présenté comme garanti est traitée dans le respect des engagements pris envers la bénéficiaire, avec, si nécessaire et légalement possible, un remplacement de nature et de valeur équivalentes. Les conditions et exclusions des partenaires sont communiquées avant la remise.

ARTICLE 11 — COMPORTEMENT, ABSENCES ET DÉSISTEMENTS

Les candidates respectent les horaires, les autres participantes, les jurys, les partenaires et les consignes de sécurité de l'établissement. En cas de fraude, violence, harcèlement ou manquement grave, une exclusion peut être décidée après examen des faits et, lorsque cela est possible, recueil des observations de la candidate. Une réclamation formulée de bonne foi ne constitue pas un motif de sanction.

Toute candidate qui souhaite se retirer volontairement du concours, qu'elle soit demi-finaliste ou finaliste, doit en informer l'association par écrit à tellesucces@gmail.com dès que possible. Le retrait du concours est libre et n'entraîne aucune pénalité de notation.

Avant le début des épreuves, une place devenue vacante peut être proposée à une autre candidate éligible selon une procédure équitable, documentée et compatible avec la phase concernée. Après le début des épreuves, aucun remplacement n'est effectué. Une candidate absente lors de son passage, sauf aménagement possible sans rupture d'égalité, peut être réputée ne pas avoir concouru.

En cas de désistement volontaire de la candidate, le billet d'accès à la cérémonie qu'elle a acheté reste valable pour assister à la soirée, mais son retrait du concours ne donne pas, à lui seul, droit au remboursement du billet. Cette condition s'applique sous réserve des droits légaux, des conditions contractuelles effectivement acceptées lors de l'achat et des situations imputables à l'organisateur, notamment l'annulation de l'événement.

ARTICLE 12 — DROIT À L'IMAGE ET COMMUNICATION

Des photographies, prises de son et vidéos peuvent être réalisées durant la soirée. Toute exploitation promotionnelle individualisée de l'image, de la voix ou du témoignage d'une candidate, hors exceptions légales, est subordonnée à une autorisation distincte, précisant les supports, les finalités, la durée et le territoire. Le refus d'une autorisation facultative n'influence ni la sélection ni la notation. La candidate garantit disposer des droits nécessaires sur les contenus qu'elle communique à l'association.

ARTICLE 13 — DONNÉES PERSONNELLES

L'association UN T'ELLE SUCCÈS, joignable à tellesucces@gmail.com, est responsable du traitement des données nécessaires aux candidatures, aux évaluations, à l'organisation du concours et à la remise des prix. Seules les personnes habilitées, les jurés et les prestataires concernés y accèdent dans la limite de leurs missions.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à ces opérations. Les éléments nécessaires pour justifier le déroulement du concours ou traiter une réclamation peuvent ensuite être archivés de manière sécurisée, avec accès restreint, pour une durée maximale de deux (2) ans à compter du 12 décembre 2026, soit jusqu'au 12 décembre 2028. Les données devenues inutiles sont supprimées ou anonymisées plus tôt. Cette durée ne s'applique pas aux obligations légales spécifiques ni à un litige en cours.

Les participantes peuvent exercer, selon les conditions du RGPD, leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition auprès de tellesucces@gmail.com, et saisir la CNIL. Les bases

légales, destinataires et éventuels transferts sont détaillés dans une notice accessible dès la collecte. Aucune prospection commerciale n'est effectuée sans fondement juridique approprié.

ARTICLE 14 — MODIFICATIONS, REPORT, ANNULATION ET FORCE MAJEURE

L'association peut adapter les modalités pratiques pour un motif légitime, notamment de sécurité, d'impossibilité matérielle ou de force majeure, en informant les participantes dans les meilleurs délais. Ces adaptations ne peuvent modifier arbitrairement les critères, porter atteinte à l'égalité de traitement ou retirer un lot déjà garanti sans respecter les droits de la bénéficiaire. En cas de report ou d'annulation, les candidates sont informées rapidement des conséquences sur leur participation, sans préjudice de leurs droits légaux.

ARTICLE 15 — RÉCLAMATIONS ET DROIT APPLICABLE

Toute question ou réclamation relative au concours est adressée par écrit à l'association UN T'ELLE SUCCÈS, 32 rue Sœur Bouvier, 69005 Lyon, ou à tellesucces@gmail.com, avec les pièces utiles. L'association y répond dans un délai raisonnable. Le règlement est soumis au droit français, sans priver les participantes de leurs droits légaux ni modifier les règles obligatoires de compétence des juridictions.

ARTICLE 16 — ACCEPTATION, COMMUNICATION ET PUBLICATION

Le présent règlement est mis gratuitement à disposition sur le site du concours et transmis aux candidates. La validation de candidature implique sa prise de connaissance et son acceptation dans la mesure où il leur a été communiqué dans des conditions opposables, sans préjudice des autorisations séparées requises. Les critères de notation, le déroulement et les conditions des dotations sont portés à la connaissance des candidates suffisamment tôt pour préparer leur participation. Toute version nouvelle est datée et communiquée ; elle ne modifie pas rétroactivement les engagements pris.

Fin du règlement — Association UN T'ELLE SUCCÈS